

**GPMC *(Gestion Prévisionnelle des Métiers et compétences)* =**

***Atteinte des professions statutaires***

***Remise en cause du parcours professionnel***

***Remise en cause des formations professionnelles***

C’est un **nouveau mode de gestion des ressources humaines** qui considère l’agent non pas par son grade et son statut uniquement, mais par son métier et par les compétences qu’il possède et qu’il faut utiliser au bénéfice de l’Institution uniquement.

**La GPMC c’est quoi :**

**G = Gestion (management)**

**P = Prévisionnelle (on classe, on prospecte, et on prévoit)**

**M = Métiers (à partir des métiers, emplois, postes)**

**C = Compétences (et à partir des savoirs faire et compétences)**

 Pour les HCL, depuis 2009 mise en place d’une cartographie des métiers avec comme base de référence le fichier des métiers du Ministère. Cette cartographie serait basée sur 5 niveaux :

niveau 1 : l’agent a les savoirs théoriques mais ne sais pas mettre en application.

niveau 2 : l’agent sait faire en étant assisté (ne peut faire l’activité sans aide).

niveau 3 : l’agent sait faire de façon autonome sur les situations courantes.

niveau 4 : l’agent sait faire de façon autonome sur les situations complexes inhabituelles.

niveau 5 : l’agent est expert, fait évoluer le domaine, transmet.

Désormais, l’encadrement parlera de compétences attendues du poste de travail occupé par l’agent. Chaque agent va devoir rentrer dans une case métier de référence qui servira selon les besoins de l’Institution en matière d’emploi :

- Au recrutement (on sélectionnera ceux qui ont des compétences et de l’expérience en plus du diplôme).

- Aux attendus du poste (attention pour les agents qui souhaiteraient muter dans un autre service).

- Aux évaluations des agents (selon la cartographie des compétences établie, vous serez jugé sur les cinq niveaux).

- Aux besoins de formation des HCL : qu’en est-il des besoins individuels des agents en matière de formation ?

- A l’anticipation des nouveaux métiers et à la disparition d’autres (ASH par exemple).



Vous aurez compris que cette GPMC aura des impacts sur votre pratique de tous les jours :

* **Remise en cause du diplôme pour exercer et occuper un poste de travail.**
* **Mutation** : **vous serez désormais catalogués.**
* **Polyvalence des postes (faire plus avec moins de personnels).**
* **L’obligation des formations qui seront imposées par les HCL pour adaptation au profil de poste proposé. Sinon inaptitude au poste pour les agents réfractaires ou encore évaluation professionnelle dégradée.**
* **Plus de compétences demandées mais à salaire égal**.

 **LA CGT NE PEUT ACCEPTER QUE LES AGENTS SOIENT MIS DANS DES CASES**

**LA CGT NE PEUT ACCEPTER QUE LES AGENTS SOIENT MIS DANS DES CASES**

**POUR SATISFAIRE A UNE POLITIQUE D’AUSTERITE DE L’HOPITAL**

**LA CGT DEMANDE LE RESPECT DU DIPLOME ET DU DROIT A FORMATION DES AGENTS**